



# Fiche d'information sur le RJECC pour les avocats



?

## Vous avez **besoin d'aide** dans un dossier transfrontière ?

Recouvrement de créance commerciale, injonction de payer européenne, divorce, questions de responsabilité parentale, régimes matrimoniaux : les professionnels du droit dont les avocats sont fréquemment confrontés à des affaires transfrontalières qui impliquent au moins deux États membres de l'Union européenne.

Créé par une décision du Conseil de l'UE du 28 mai 2001, le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) vise à faciliter la coopération judiciaire entre les États membres. Il peut vous aider à :

- ♦ Obtenir les informations pratiques sur les instruments européens de coopération judiciaire ou sur les procédures des autres États membres.
- ♦ Appliquer des instruments européens en prenant contact avec le référent de votre profession.
- ♦ Résoudre une difficulté dans un dossier transfrontière en échangeant avec l'autorité d'un autre État membre.

?

## Qui sont **ses membres** ?

Dans chaque État membre, le RJECC est composé d'un ou plusieurs points de contact nationaux, et d'acteurs du droit européen : instances représentatives des professions, magistrats de liaison, et autorités centrales désignées par les règlements européens. Ils sont les interlocuteurs directs du secrétariat du réseau porté par la Commission européenne.

En France, le point de contact national est un magistrat de la direction des affaires civiles et du sceau du ministère de la Justice. Expert en matière de coopération civile, il est en relation directe avec les points de contact des autres États membres.

Dans chaque cour d'appel et au sein de la Cour de cassation, un magistrat référent du réseau est désigné : il est un relais qui facilite localement la diffusion d'informations sur le droit européen dans son ressort.

Les avocats, avocats aux Conseils, notaires et commissaires de justice sont également membres du RJECC par le biais des représentants de leur profession. Ils participent activement aux travaux du RJECC.

Les membres du réseau se réunissent régulièrement pour discuter et échanger des informations et des expériences sur les questions relatives à la coopération judiciaire. Ces réunions, organisées au niveau national ou au niveau européen par la Commission européenne, permettent de soulever les difficultés pratiques et d'interprétation des textes européens en matière civile, commerciale ou familiale.



## La place des avocats au sein du réseau

Depuis 2009, la profession d'avocat a intégré le RJECC. Elle est représentée par le Conseil national des barreaux. La participation des avocats, contribue, d'une part, à faciliter plus encore la coopération judiciaire et, d'autre part, à enrichir les discussions au sein du RJECC.

Le Conseil national des barreaux a désigné la Délégation des barreaux de France (« DBF ») pour être, par délégation, le référent national de la profession d'avocat. Il est votre interlocuteur principal, joignable à l'adresse suivante :

➔ [rjecc@dbfbruxelles.eu](mailto:rjecc@dbfbruxelles.eu)

Le référent national se tient à la disposition des avocats pour toute question relative à l'application des instruments européens de droit civil et commercial. Si une difficulté relève de la pratique et ne trouve pas de réponse dans les textes ou la jurisprudence, la DBF transmettra la demande au point de contact national.

Les représentants avocats sont régulièrement conviés par le point de contact national aux réunions du réseau.



### Les points de contact avocats

Afin d'assurer le maillage territorial, la profession d'avocat a mis en place un réseau de praticiens. Il a vocation à être composé de 36 avocats répartis sur l'ensemble du territoire français. L'objectif est d'obtenir et identifier des interlocuteurs réguliers pouvant faire remonter les difficultés d'application des instruments européens vers le référent national avocat. La DBF a alors la charge de les répercuter au point de contact national au ministère de la Justice.

Il relève également de la mission de ces points de contact locaux de travailler avec les référents magistrats locaux.

Vous pouvez ainsi contacter votre point de contact du RJECC, rattaché à votre Cour d'appel, dont la [liste](#) est consultable sur le site de la DBF.



## En pratique, que propose le réseau ?

Vous êtes confronté à un dossier transfrontière et vous avez des questions sur les règlements européens, le droit matériel ou procédural des autres États membres ? Plusieurs outils sont mis à votre disposition par le réseau :

### **Le portail e-Justice : une boîte à outils conçue pour vos besoins**

Ce site offre un large éventail d'outils et de fonctionnalités très pratiques qui peuvent faciliter l'application concrète du droit européen.

Si vous recherchez des tribunaux et des autorités compétents dans d'autres États membres ou si vous souhaitez obtenir des informations sur la manière dont des instruments européens spécifiques sont mis en œuvre dans les autres États membres (autorités compétentes, exigences linguistiques, coûts, etc.), l'Atlas judiciaire européen en matière civile du portail peut faciliter votre recherche :

➔ [e-justice.europa.eu/european\\_judicial\\_atlas\\_in\\_civil\\_matters](https://e-justice.europa.eu/european_judicial_atlas_in_civil_matters)

Vous pouvez également trouver et remplir des formulaires requis par certains instruments de l'UE dans le domaine de la coopération judiciaire civile :

➔ [e-justice.europa.eu/online\\_forms](https://e-justice.europa.eu/online_forms)

Ces formulaires en ligne, disponibles en version dynamique, peuvent être complétés en français puis enregistrés dans la langue de l'État requis.

Ce portail est géré par la Commission européenne. Disponible en 23 langues, il a vocation à devenir le guichet électronique unique dans le domaine de la justice pour améliorer l'accès au droit dans toute l'Union européenne.

### Informations sur la législation nationale et européenne dans votre langue

Le réseau établit des fiches d'information accessibles et gratuites sur la législation et sur les procédures nationales et européennes.

Des fiches d'information sont disponibles sur un certain nombre de sujets, notamment :

- ♦ Juridiction compétente
- ♦ Intenter une action en justice
- ♦ Injonction de payer européenne
- ♦ Divorce et séparation de corps
- ♦ Exécuter une décision de justice ?
- ♦ Délais de procédure
- ♦ Signification et notification des actes
- ♦ Etc.

La collection de ces fiches est disponible sur le portail européen e-Justice (sous la section RJE-civil) :

- ➔ [e-justice.europa.eu/european\\_judicial\\_network\\_in\\_civil\\_and\\_commercial\\_matters](https://e-justice.europa.eu/european_judicial_network_in_civil_and_commercial_matters)

Traduites dans toutes les langues de l'UE, elles sont régulièrement mises à jour par les autorités nationales compétentes.

### Guides sur les instruments européens

Afin de renforcer l'application efficace et effective des instruments de l'Union, le réseau a également publié un large éventail de guides à l'intention des citoyens et des praticiens. Ces guides fournissent des informations utiles et pratiques et sont disponibles dans toutes les langues de l'Union à l'adresse suivante :

- ➔ [e-justice.europa.eu/publications](https://e-justice.europa.eu/publications)

Voici quelques exemples des types de guides qui sont disponibles :

<b>Guides pour les citoyens</b>	<b>Guides pour les praticiens du droit</b>
Guide destiné aux utilisateurs de la procédure européenne de règlement des petits litiges (2019)	Guide pratique pour l'application du règlement Bruxelles II bis (2014)
Guide à l'intention des citoyens : des héritages internationaux plus simples grâce à la réglementation de l'Union européenne (2018)	Guide pratique pour l'application du règlement Bruxelles II ter (2022)
Le recouvrement transfrontière des créances est facilité au sein de l'UE (2017)	Guide pratique pour l'application de la procédure européenne de règlement des petits litiges (2019)
	Guide pratique pour l'application du règlement relatif à l'injonction de payer européenne (2012)
	Guide pratique pour l'application du règlement relatif au titre exécutoire européen (2009)
	Guide pratique sur le recours à la vidéoconférence en vue d'obtenir des moyens de preuves en matière civile et commerciale (2009)
	Guide pratique pour l'application du règlement relatif à l'obtention des preuves (2011)
	Guide pratique - Compétence judiciaire et loi applicable dans les différends internationaux entre travailleur et employeur (2020)



## Les autres outils à votre disposition

Le recueil des législations de l'Union européenne en matière civile et commerciale. Ce recueil inclut l'ensemble des règlements et directives pertinents en matière civile et commerciale, ainsi que leurs annexes :

- [op.europa.eu](https://op.europa.eu)
- ♦ Le [page dédiée](#) sur le site internet du CNB
- ♦ Le [site de la DBF](#)
- ♦ L'[espace RIECC](#) sur le site [justice.gouv.fr](https://justice.gouv.fr)
- ♦ L'espace [Entraide civile internationale](#) sur le site [justice.gouv.fr](https://justice.gouv.fr)
- ♦ Le [site de la Conférence de La Haye](#) où vous trouverez les différentes conventions internationales applicables en droit international privé.
- ♦ Les podcasts [Droit vers l'Europe](#) : Le podcast du ministère de la Justice qui donne les clés pour comprendre et appliquer les instruments de coopération judiciaire en matière civile et commerciale. À chaque épisode, un expert apporte son éclairage sur une question précise.
- ♦ La page [JAFbase](#) et la [carte mentale](#).

